



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la protection des Milieux

Marseille, le

09 AOUT 2016

Dossier suivi par : M. DOMENECH

Tél. : 04.84.35.42.74

N°255-2015 A

**AVIS CONCERNANT L'ANNULATION  
DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE  
SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIETE SAS FPGL PARC DE FOS  
A FOS-SUR-MER**

Dans la mesure où l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2016 a fait l'objet d'**un retrait** par l'arrêté préfectoral en date du 9 août 2016, arrêté préfectoral du 11 juillet 2016 portant organisation d'une enquête publique concernant la demande formulée par la société SAS FPGL PARC DE FOS qui souhaite d'une part d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique au Lieu-dit de « la Feuillane » sur la commune de Fos-sur-Mer et qui souhaite d'autre part d'obtenir un permis de construire ladite plate-forme, l'enquête publique correspondante devant se dérouler du lundi 8 août 2016 au vendredi 9 septembre 2016 inclus sur les communes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, est **annulée**.

Le présent avis fera l'objet des mêmes mesures de publicité que celles réalisées pour l'avis d'ouverture d'enquête publique.

**POUR LE PREFET**  
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY